



MAIRIE DE SALEON
D.330, LE SERRE
05300 SALEON
☎ / 📠 : 04.92.66.29.92

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le deux mars à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Pascal LOMBARD, Maire de SALEON

Étaient présents : Messieurs David HALTER, Yves JOUVE, Yohann TORD, Pascal LOMBARD, Cyril MONTANT et Madame Sandrine PEYRON

Était absent excusé : Monsieur René ARNAUD

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de voix délibératives : 6

Les convocations et l'affichage ont été réalisés le 19 février 2015

Monsieur Pascal LOMBARD a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte-rendu du 02 février 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

OBJET : Adhésion au CAUE 05 et demandes de subventions « Association française des sclérosés en plaques » « Secours catholique des Alpes du Sud 04-05 » et « Anna Rose »

Le Maire expose au Conseil Municipal des courriers reçus de divers organismes, à savoir le CAUE 05, l'association française des sclérosés en plaques et le secours catholique des Alpes du Sud 04/05.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 5 voix contre, 1 voix pour, 0 abstention,

Refuse d'adhérer au CAUE 05 et de verser une subvention à l'association française des sclérosés en plaques et au secours catholique des Alpes du Sud 04/05.

D'autre part, il expose la demande de subvention de l'association « Anna Rose » pour un montant de 1 620.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Accepte de verser une subvention à l'association « Anna Rose » pour un montant de 2 500.00 €, comme lors de la création de l'association « La taca d'Oli » en 2009.

OBJET : Aide à l'école d'Eyguians concernant le projet ski

Le Maire expose aux conseillers que nous avons reçu un courrier de l'école d'Eyguians concernant une demande de complément de subvention sur le projet ski.

En effet, le projet n'a pas pu se faire avec l'école de Trescléoux et le transport n'a pas donc pu être partagé. Le complément de subvention demandé est donc de 12.73 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise le Maire à verser le complément de subvention à l'école d'Eyguians pour un montant de 12.73 euros.

OBJET : Avenant n°4 à la convention « service accompagnement personnes âgées »

Le Maire présente au conseil projet d'avenant n°4 à la convention que nous avons avec la Mairie d'Orpierre.

Celui-ci modifie l'article 5 (montant dû) et nous demande une participation de 2 424.36 €.

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention « service accompagnement des personnes âgées de la Vallée du Céans »

OBJET Convention avec la Mairie de Laragne concernant la répartition des charges scolaires et périscolaires des enfants fréquentant les services communaux de Laragne Montéglin

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de convention concernant la répartition des charges scolaires et périscolaires des enfants fréquentant les services communaux de Laragne Montéglin Il s'agit de l'ensemble des charges et dépenses réalisées pour l'année considérée au prorata des enfants concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Autorise le Maire à signer les conventions ci-jointes avec la Mairie de Laragne-Montéglin.

Questions diverses

- Sinistre de l'église : la procédure est en cours, un devis a été adressé à notre assurance. Ce devis concerne uniquement la réfection intérieure des peintures
- Point sur les travaux au cimetière : le branchement électrique d'une prise sera opérationnel courant mars 2015
- Achat d'une fraise à neige : le devis s'élève à 1 850.00 € HT, le conseil accepte

Fin de séance à 21h30.

Prochain conseil prévu le 13/04/2015 à 19h00.